



Bien immobilier abîmé par un voisin

Par Fafamama

Bonsoir

Je me permets de vous contacter car je souhaite avoir un éclairage sur une situation que je suis depuis 2018 et pour laquelle j'ai choisi de me défendre avec le soutien d'un avocat qui fait preuve d'un immobilisme déconcertant :

Je suis avec mon fils mineur car mon conjoint est décédé, propriétaire d'une petite maison dans la baie de Somme. Ce bien mitoyen a été très abîmé par un de mes voisins qui a décidé de réhabiliter une maison héritée.

Tout d'abord cette maison abandonnée quelques années avait déjà abîmé ma maison. Ensuite il a décidé de la démolir et en reconstruire une autre. Le procédé de déconstruction n'a pas été respecté et là un mur s'est désolidarisé....

Je vous passe les détails de la catastrophe. J'ai pris un expert judiciaire... également.

Un devis a été réalisé et la partie adverse l'a contestée au motif que c'était trop cher et qu'il souhaitait faire réaliser les travaux par l'entreprise qui avait abîmé mon bien. l'avocat a dit que je ne pouvais pas contester la proposition de la partie adverse. Depuis 1 an je pose des questions pour avoir des garanties quant à la réalisation des travaux et mon avocat ne répond quasiment jamais. Min bien se dégrade..que puis je faire ? Sinon contacter Julien Courbet...

Bien à vous